

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE GAZAWA

COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR-NORTH REGION

DIAMARE DIVISION

GAZAWA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° **003** /AONO/C-GAZAWA/CIPM/2026 DU **04 FEB 2026**

POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE DE PAPALAM EN BT
MONOPHASEE (1,4km), ARRONDISSEMENT DE GAZAWA, DEPARTEMENT DU DIAMARE,
REGION DE 'EXTRÊME-NORD.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de la Dotation General de la Décentralisation (DGD) exercice 2026, le maire de la commune de Gazawa, autorité contractante lance pour le compte de la commune de Gazawa, un appel d'offres national ouvert pour les travaux d'extension du réseau électrique de PAPALAM en BT Monophasé, arrondissement de Gazawa, Département du Diamare, région de l'extrême-nord.

2. Consistance des travaux

• 3. participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine d'électrification.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

4. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par la Dotation General de la Décentralisation (DGD), exercice 2026, Imputation : 60 27 291 1 32000005 0411 52 34 15 pour un coût estimatif de **Dix Millions Trois Cent Vingt Mille Quatre cents (10 320 400) Francs CFA TTC.**

5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès du Service Technique de la Commune de Gazawa.

5. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de Gazawa, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **Dix-Huit Mille (18 000) francs CFA** auprès de la Recette Municipale de Gazawa.

6. Présentation des offres :

Les documents contenant l'offre sont repartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe et scellées dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1)
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (volume 2)
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (volume 3)

N° 803 / AONO/C-GAZAWA/CIPM/2026 DU 04 FEV 2026

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur autre que le blanc.

7. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies lisibles marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de Gazawa, Autorité Contractante, au plus tard le 25 FEV 2026 à **10 heures**, heure locale et devra porter la mention:

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT »

EN PROCEDURE NORMALE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE DE PAPALAM EN BT MONOPHASEE, ARRONDISSEMENT DE GAZAWA, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

FINANCEMENT : MINDEVEL, EXERCICE 2026

IMPUTATION : 60 291 1 32000005 0411 523415

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT.

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

8. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **Deux Cent Six Mille Quatre cent huit (206 408) francs CFA**, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de Trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

9. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps** le 25 FEV 2026 à **11 heures** précises dans la salle de réunions de la Commune de Gazawa, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

10. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt-cinq (25) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

11. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **Quatre-vingt Dix (90) Jours** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, **date de signature de votre contrat.**

12. Evaluation des offres :

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- 1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2^e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

12.1- Critères éliminatoires

1. Absence de la caution de soumission et la CDEC,

2. Non production des pièces manquantes dans l'Offre Administratif au-delà de 48 heures après l'ouverture des offres,
3. Fausse déclaration ou pièces falsifiées,
4. Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière,
5. Note technique inférieure à 70%,
6. Absence de l'attestation de catégorisation.

12.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 45 critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur **2 critères** ;
- b) Expérience de l'entreprise **4 critères** ;
- c) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **16 critères** ;
- d) Le matériel de chantier à mobiliser sur **7 critères** ;
- e) La méthodologie d'exécution sur **13 critères** ;
- f) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **3 critères**.

13. Attribution du Marché

Le Maire de la Commune de Gazawa, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la **moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

14. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de Gazawa.

16- Corruption

« Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la cellule de lutte contre la corruption du MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ».

AmpliationsCopies :

- ARMP pour publication au JDM ;
- DDMINMAP/DIA (pour suivi)
- Président CIPM/COM-GAZ ;
- SPM/Maire (pour archivage) ;
- Radio communautaire Gazawa pour diffusion ;
- Affichage.



LE MAIRE

(AUTORITE CONTRACTANTE)

Adama Mana
Secrétaire d'Administration